

[REDACTED] le 25/10/2021

J'ai déposé une lettre relative à la parcelle ZC n°5  
lieu dit le Haut de Vippeserain - ST JEAN DE BRAYE  
afin de modifier le statut de terrain agricole en  
zone constructible [REDACTED]

[REDACTED]

A Semoy, le 24 octobre 2021

Monsieur le commissaire enquêteur,

Actuellement dirigeant d'un garage automobile (réparation et vente de véhicule d'occasion) situé au 328 rue de Villeserin – 45400 Semoy, j'ai acquis en date du 18/12/2019 le terrain situé au cadastre - Section ZC N° 5 Lieu dit Le Haut de Villeserin 45800 Saint Jean de Braye.

Je vous précise que des véhicules sont garés sur ce terrain depuis 50 ans mais j'ai été contrôlé très récemment par les services de la commune de Saint Jean de Braye. Ils me demandent de ne plus y stationner de véhicule.

Serait-il possible de passer ce terrain en zone constructible afin de pouvoir stationner mes véhicules d'occasion en toute légalité ?

Sans cela, difficile pour moi de continuer mon activité professionnelle dans de bonnes conditions.

Je serais dans l'obligation de stationner jusqu'à 15 véhicules dans la rue qui est une voie sans issue mais avec beaucoup de passage car au bout de cette rue se trouve le centre de tir de Saint Jean de Braye.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

[REDACTED]